



ACCUEIL

Vous êtes 2536 connecté(s) dont 6 membre(s)

RECHERCHER*

SANTÉ
HYGIÈNE

POLITIQUE
GÉNÉRALE

ECONOMIE
FINANCE

JUSTICE
DÉMOCRATIE

CULTURE
SPORTS

EDUCATION
EMPLOI

PÊCHE, ELEVAGE
AGRICULTURE

URBANISME
ENVIRONNEMENT

ISLAM
RELIGION

FAITS DIVERS
INSOLITE

+ Lus / 7 jours / 30 jours

Un Mauritanien expulsé de France pour...

Vidéo: La télé sénégalaise TFM : Reportage...

Mauritania Airlines commande un Boeing 737-800

Dernière-Info : Un homme d'affaires menace de...

Nouakchott et Dakar en froid

ANNONCEURS



ZRA 100 TEVRAGH - ZEINA
Tel: +222 524 79 95
Tel: 630 25 25
NOUAKCHOTT
MAURITANIE

1ère compétence nationale
en matière de cartographie
et de système d'information
géographique (SIG).



CLASSEMENT

Moy. 3 derniers mois

Traffic Rank
cridem.org

96,533

Powered by Alexa



07-05-2015 11:11 - Industries Extractives: rapport ITIE 2014 en Mauritanie



Pana - Le cabinet britannique **Moore Stephens** (Lpp), administrateur indépendant pour la confection du rapport de l'**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives** (Itie) au titre de l'année 2014 en **Mauritanie**, a formulé une série de recommandations sur la traçabilité des recettes et la publication des

contrats miniers et pétroliers, dans la perspective de la finalisation du rapport 2014 en **Mauritanie**.

Les recommandations portent sur un audit du **Fonds national pour les Revenus des Hydrocarbures** (Fnrh). L'Etat est invité à désigner une régie financière en charge du contrôle des recettes encaissées au niveau du **Fnrh**, « *certaines versements des compagnies minières et pétrolières ayant été effectués en dehors du Fnrh* ».

Ainsi, l'Etat est invité à désigner une régie financière en charge du contrôle des recettes encaissées au niveau de ce fonds et exiger l'émission systématique de quittances.

Par ailleurs, l'administrateur du rapport **Itie** 2014 en **Mauritanie** recommande la publication des conventions signées entre le gouvernement et les entreprises minières conformément à l'exigence 3.12 des règles de l'**Itie**, version juin 2013, qui stipule que « *les pays mettant en œuvre l'Itie sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des matériaux* ».

La même recommandation rappelle l'article 15 du code minier mauritanien « *les titres miniers et de carrière sont consignés dans un registre public* ».

Les contrats miniers et pétroliers devraient ainsi être publiés sur le site du Comité national de l'**Initiative de Transparence dans les Industries Extractives** (Cnitie).

L'économie mauritanienne, rappelle-t-on, est en grande partie tributaire des ressources extractives (mines et hydrocarbures), qui contribuent au budget national à hauteur de 39%.

Le pays a sollicité l'adhésion à l'**Initiative de Transparence des Industries Extractives** (Itie) en septembre 2005 et bénéficie d'un statut « *conforme* » depuis le 15 février 2012.

L'**Itie** « *est une coalition globale d'entreprises, gouvernements et organisations de la société civile, œuvrant ensemble à l'amélioration de la transparence et à la gestion responsable des revenus issus des ressources naturelles* ».

Les articles, commentaires et propos sont la propriété de leur(s) auteur(s) et n'engagent que leur avis, opinion et responsabilité

Source : Afrique Jet

Commentaires : 0

Lus : 1145

Impression : Cliquez ici pour imprimer l'article

POSTEZ UN COMMENTAIRE

Charte des commentaires

A lire avant de commenter! Quelques dispositions pour rendre les débats passionnants sur Cridem :

Commentez pour enrichir : Le but des commentaires est d'instaurer des échanges enrichissants à partir des articles publiés sur Cridem.

Respectez vos interlocuteurs : Pour assurer des débats de qualité, un maître-mot: le respect des participants. Donnez à chacun le droit d'être en désaccord avec vous. Appuyez vos réponses sur des faits et des arguments, non sur des invectives.

Contenus illicites : Le contenu des commentaires ne doit pas contrevenir aux lois et réglementations en vigueur. Sont notamment illicites les propos racistes ou antisémites, diffamatoires ou injurieux, divulguant des informations relatives à la vie privée d'une personne, utilisant des œuvres protégées par les droits d'auteur (textes, photos, vidéos...).

Cridem se réserve le droit de ne pas valider tout commentaire susceptible de contrevenir à la loi, ainsi que tout commentaire hors-sujet, promotionnel ou grossier. Merci pour votre participation à Cridem!

Les commentaires et propos sont la propriété de leur(s) auteur(s) et n'engagent que leur avis, opinion et responsabilité.

IDENTIFICATION

Pour poster un commentaire il faut être membre .

Si vous avez déjà un accès membre .

Veuillez vous identifier sur la page d'accueil en haut à droite dans la partie IDENTIFICATION ou bien Cliquez Ici .

Vous n'êtes pas membre . Vous pouvez vous enregistrer gratuitement en Cliquant Ici .

Commentaires (0)

En étant membre vous accèderez à TOUS les espaces de CRIDEM sans aucune restriction .



[NOUS CONTACTER](#) [CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE CRIDEM](#) [INFORMATIONS SUR CRIDEM](#)

Copyright 2016 CRIDEM (Carrefour de la République Islamique DE Mauritanie)
Enseigne de Cridem Communication - Sarl - Tous droits réservés